

Des Livres et Vous

Journal de la CGT BnF
n. 18 nouvelle série, mars 2015

▶ LA BNF PERD UN NOUVEAU PROCÈS FACE À LA CGT

Pour la deuxième fois en deux ans, le tribunal administratif de Paris a annulé l'automne dernier une décision prononcée par la BnF à l'encontre d'un agent (ici une mutation d'office).

Nous nous félicitons de cette décision qui confirme la ligne de défense adoptée dès le départ par la CGT. Sans nous prononcer sur le fond du dossier, nous avons aussitôt invoqué une sanction déguisée, l'absence de procédure disciplinaire et le non-respect des droits de la défense.

C'est une victoire de plus pour notre organisation qui défend, dans l'intérêt des personnels, le respect des procédures. C'est un camouflet pour la Direction qui, une nouvelle fois, a dérogé au cadre réglementaire.

Déjà, en 2012, le tribunal avait condamné la BnF à réintégrer un agent soutenu par la CGT (après un licenciement) pour les motifs suivants : disproportion des faits reprochés, non-respect de la procédure contradictoire et des droits de la défense.

▶ ÉLECTIONS À LA BNF : LA CGT TRÈS LARGEMENT EN TÊTE

Avec près de 42% des suffrages, la CGT BnF progresse de 14% par rapport au dernier scrutin (2010) et obtient un siège supplémentaire dans chacune des instances devant être renouvelées (4 sur 9 au CHSCT et 4 sur 10 au Comité technique).

Ceci confirme les résultats obtenus en 2013 au Conseil scientifique et au Conseil d'administration (2 sièges sur 4) et nous conforte dans notre ligne associant propositions et contestation des réductions de budgets et d'effectifs.

Nous remercions bien évidemment l'ensemble des personnels qui d'élection en élection nous font confiance. Conscients de la responsabilité qui est la nôtre en ces temps difficiles, nous continuerons à défendre les valeurs d'un syndicalisme de lutte ancré dans la réalité et à l'écoute de tous les salariés.

Nous appelons donc les agents à rester mobilisés pour défendre leurs conditions de travail et leurs missions de service public.

▶ ÊTRE MAGASINIER AUJOURD'HUI C'EST QUOI ?

Outre la question des salaires qui sans les primes ne valent guère plus qu'un SMIC, le quotidien d'un magasinier c'est aujourd'hui :

- ① **Un déroulement de carrière indigent** : il faut, par exemple, 10 ans d'ancienneté à un magasinier de 2nd classe pour gagner 23 euros de plus
- ② **Un blocage des salaires inacceptable** : un agent de catégorie C perd environ 250 euros/mois en raison du décrochage des salaires par rapport à la hausse des prix depuis les années 2000 à laquelle s'est ajouté le gel du point d'indice (depuis 2010) servant à calculer les rémunérations des agents de l'Etat
- ③ **Des conditions de travail dégradées** : en raison des baisses d'effectifs et de l'usure physique due aux caractéristiques de l'activité
- ④ **Des avancements au compte goutte** : les concours internes ou promotions offrent très peu de possibilités. Pour les quelques 1500 magasiniers promouvables chaque année en catégorie B seule une trentaine de postes sont ouverts
- ⑤ **Des mutations de plus en plus difficiles** : en 2008 on comptait encore quelques 140 postes mis au mouvement, en 2014 ils n'étaient qu'une cinquantaine

▶ OUVERTURE EN NOCTURNE, LE SACRIFICE DE TROP !

Ce projet, qui a été ajourné grâce à la mobilisation des personnels et des organisations syndicales, s'inscrit dans un double contexte, à savoir le déclin de la fréquentation de la bibliothèque et une offensive des pouvoirs politiques et économiques pour augmenter l'amplitude horaire des commerces et des structures accueillant du public le soir et le dimanche.

■ Le scénario de la BnF ⇒ 22 heures

Le projet concernait la salle D, l'Accueil, les caisses, le vestiaire et les 2 galeries d'expositions. A terme, c'est l'ensemble du Haut de jardin qui aurait pu être concerné.

La salle D avait été retenue, avec un effectif de 4 agents postés (2 C et 2 AB), car elle est très fréquentée et facilement accessible depuis le Hall Est. Les deux galeries d'expos (1 agent), l'accueil (1 agent), le vestiaire (1 agent) et les caisses restaient aussi ouverts. Cette expérimentation aurait eu lieu le mardi soir, du 1er mars au 30 juin, voire le 23 août pour les salles d'expositions.



■ Une amplitude d'ouverture déjà exceptionnelle

La BnF est dans le peloton de tête des bibliothèques européennes puisqu'elle est ouverte 7 jours sur 7 de 9h/10h jusqu'à 20h. De plus, elle ne ferme pas durant les vacances scolaires que ce soit l'été ou Noël. L'effort consenti par les personnels est donc déjà très important.

■ Moins 250 postes en 6 ans et...

Alors que les plannings sont de plus en plus difficiles à boucler, que le travail interne sur les collections diminue

faut de temps et de personnels, que les conditions d'activité se détériorent, cette annonce était une véritable provocation. Une fois de plus, il s'agissait de « faire plus avec moins » dans un contexte déjà particulièrement tendu et où les salaires n'ont pas été révalorisés depuis des années !

■ Travailler jusqu'à 22h15, c'est être de retour chez soi à 23h, 23h30, minuit...

Parce que le soir il faut attendre le métro, le bus, le RER, parce que nos vies de famille, le temps consacré à nos enfants et à nos conjoints sont essentiels, parce que nos soirées nous appartiennent, parce que c'est une régression sociale et sociétale, cette ouverture en nocturne n'est pas acceptable.

■ Syndicats et personnels se mobilisent !

Spontanément les agents du DEP dont dépend la salle D font circuler une pétition dénonçant la mesure en raison des difficultés qu'elle engendre (dégradation des conditions de travail, vie de famille mise à mal, problèmes liés aux transports et à l'éloignement du domicile...). 80% des magasiniers du département en sont signataires !

Les personnels, essentiellement du DEP et de la DDC, c'est-à-dire les deux secteurs concernés, se sont ensuite réunis à l'appel des organisations syndicales et ont voté à la quasi unanimité contre la nocturne.

Enfin, l'ensemble des syndicats, lors du Comité technique du 6 février a fait bloc contre le projet et a obligé la direction à le suspendre.

▶ FACE A LA BAISSÉ DU LECTORAT, LA GRATUITÉ D'ACCÈS !

La baisse de la fréquentation (-14,2% en 4 ans) de la bibliothèque est une préoccupation majeure non seulement de la Direction mais aussi de la CGT. Nous ne pouvons, alors que notre établissement est au cœur du processus de démocratisation de la culture que nous défendons, nous satisfaire d'une telle situation.

Les trois pistes avancées par la Direction, développement du wifi, extension des horaires d'ouverture et réduction de la semaine de fermeture, si elles offrent des services supplémentaires aux usagers déjà présents, ne sont pas, selon nous, de nature à enrayer l'érosion de la fréquentation.

Pour la CGT, la gratuité (sous couvert de l'obtention d'une carte de lecteur), en plus d'un geste politique fort, est à même de relancer la fréquentation mais aussi de développer notre lectorat qui pour l'instant repose trop sur les étudiants.

■ Les arguments en faveur de la gratuité

→ Dans de nombreux pays développés, la gratuité des bibliothèques va de soi comme dans le monde anglo-saxon ou dans le nord de l'Europe. Grâce à cette politique, la British Library, avec une amplitude horaire moindre que celle de la BnF et trois fois moins de places, a vu sa fréquentation augmenter de façon significative et dépasser celle de notre établissement !

→ Le manifeste de l'Unesco voit dans les bibliothèques publiques un instrument essentiel du développement du progrès et de la paix et pose leur gratuité comme principe.

→ En 2009, le rapport de l'Inspection générale des finances sur la BnF considère que « la gratuité de la bibliothèque du Haut-de-jardin est une condition indispensable à son renouveau ».

→ La gratuité expérimentée en 2008 dans 14 musées nationaux et monuments historiques concluait à une hausse très nette de la fréquentation (+ 52 %) et aussi à

une plus forte représentation des ouvriers et des étudiants d'origine modeste.

Contre toute attente, la Direction s'est dite prête à considérer de manière favorable cette proposition. Apparemment et à notre plus grande surprise, la réflexion est en cours avec le ministère de la Culture.

Pour la CGT, sans minorer les conséquences en terme d'organisation, la gratuité serait un signal politique fort à même d'attirer de nouveaux publics et, en levant la barrière tarifaire, de démocratiser en ouvrant à d'autres catégories socio-professionnelles l'accès à notre établissement.

A noter qu'un accès gratuit à partir de 17h existe depuis 2011 pour le Haut-de-jardin.

▶ ET RICHELIEU, L'ARSENAL... ?

Au-delà de la question de la gratuité et afin de freiner l'érosion de la fréquentation à Richelieu, c'est l'accès, le signalement et la visibilité des documents des départements spécialisés qui se posent.

→ Il faut, en urgence, que l'ensemble des fonds soit repérable dans les catalogues informatiques. La rétro-conversion des fichiers papiers est indispensable pour un signalement de haut niveau des documents. Pour cela, il est nécessaire de renforcer les équipes de catalogues.

→ Il faut également que les lecteurs puissent commander et réserver à distance leurs documents via les catalogues, ce qui signifie une informatisation des collections. Celle-ci régulièrement repoussée en raison de coupes budgétaires ne peut plus attendre.



► QUAND LA BNF DÉTRUIT DES LIVRES DU DÉPÔT LÉGAL

Le 26 novembre 2012, le Président Racine annonçait l'instruction de 25 pistes « d'optimisation » censées dégager des économies pour répondre à la baisse des subventions du Ministère de la culture. Parmi ces pistes, la première consistait à réduire le nombre d'exemplaires déposés à la BnF par les éditeurs (1 au lieu de 2) et à réorganiser les services du Dépôt légal qui s'en occupent.

Pour mémoire, le premier de ces exemplaires est conservé à la BnF et constitue la collection patrimoniale. Le second est redistribué aux 58 bibliothèques conventionnées réparties sur tout le territoire (par exemple la Bibliothèque des littératures policières, BILIPO ou la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, CNBDI).

► Un projet lancé sans concertation, aux lourdes conséquences...

Cependant tout ne se déroule pas comme annoncé. Les 58 bibliothèques partenaires n'ont jamais été consultées et ont simplement été averties par courrier en janvier 2013 que la redistribution du 2e exemplaire cesserait en janvier 2015. Pour les bibliothèques dépositaires, cela signifie 35.000 livres et 5000 périodiques en moins dans leurs collections. Le Centre de la BD d'Angoulême doit par exemple trouver 50.000 euros pour pallier ce manque.

De nouvelles conventions ou partenariats devaient être proposés par la BnF aux établissements concernés mais il semble que l'instruction des projets soient plus compliquée que prévu, d'autant que le



Ministère de la culture, lui aussi étant mis devant le fait accompli, ne s'est pas montré « empressé » sur ce dossier.

Dans l'incertitude, certains établissements s'adressent directement aux éditeurs pour leur demander un dépôt volontaire en remplacement du second exemplaire.

Aujourd'hui, la BnF attend toujours la modification du Code du patrimoine obligeant les éditeurs à déposer un seul exemplaire.

► ...pour finir par pilonner des livres neufs !

Du 11 décembre 2014 au 12 janvier 2015, anticipant l'arrêt de la redistribution du 2nd exemplaire annoncé pour le 1er janvier 2015, la BnF a donc pilonné des livres (une centaine d'unités par jour) et des périodiques ! Suite à notre intervention, ils sont désormais stockés en attente d'une solution.

Ainsi, la BnF s'est mise dans une position pour le moins inconfortable. Comptable des documents reçus au titre du dépôt légal et censée garantir la conservation du patrimoine écrit, elle en arrive à détruire des documents (même si ce sont des doubles) faute d'avoir anticipé et organisé une réforme dont elle n'a pas été capable de prendre toute la mesure.

→ Menée dans la précipitation sous prétexte d'économies (suppression d'un service de 10 personnes et arrêt des envois postaux), cette réforme inaboutie commence par la pire des solutions : le pilonnage d'ouvrages neufs, un gâchis choquant et de l'entière responsabilité de la BnF.

► ACCIDENT DU TRAVAIL, LA CGT ÉCRIT À LA DIRECTRICE

Suite à nos multiples interventions, la BnF a enfin décidé de faire de cette question un axe central de sa politique de prévention. Revenons toutefois sur deux cas symptomatiques de l'inertie de l'établissement :

► Le Département des monnaies, médailles et antiques

Deux accidents graves (une phalange cassée en 2013, le bout d'un doigt sectionné en 2014) consécutifs aux mêmes équipements ont eu lieu dans le département des Monnaies et médailles. Les organisations syndicales avaient pourtant alerté l'établissement dès le premier accident, sur la dangerosité des volets métalliques mis en cause (CHSCT du 05/07/2013). La seule réponse avait alors été de fournir des gants aux agents chargés de la fermeture.

Cette mesure, dénoncée par la CGT pour son insuffisance dès 2013, ne répondait absolument pas aux principes de prévention prévus par le Code du travail (article L4121-2), à savoir : « combattre les risques à la source, remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou par ce qu'il l'est moins, prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ».

Par ailleurs, aucune enquête du Groupe accident du travail n'a été menée suite au premier événement et pour le deuxième il a fallu l'insistance des représentants du personnel pour que la procédure soit lancée. Aujourd'hui, ces volets sont enfin condamnés.

► La DDC et le Service des expositions

En février 2012, au cours du montage d'une exposition, un agent a été victime d'un accident du travail en manipulant le capot d'une vitrine (une des ventouses utilisées pour tenir le capot a lâché). Ces vitrines en verre qui nécessitent l'intervention de plusieurs personnes simultanément sont particulièrement lourdes et délicates à manœuvrer.

Du fait de la gravité de l'accident, plusieurs enquêtes ont eu lieu

(du Groupe accident du travail en avril 2012, du Service Hygiène sécurité environnement en mai 2012, de l'Inspecteur Santé sécurité au travail en juin 2012). Ces enquêtes ont toutes souligné l'absence d'équipement de levage et ont émis un certain nombre de préconisations : l'abandon des ventouses à l'origine de l'accident, la commande d'un appareil de levage et la recherche d'alternative aux capots de verre.

Or, si ces préconisations sont connues depuis le printemps 2012, il a fallu que les organisations syndicales relancent l'administration par courrier en novembre 2013, puis qu'une procédure d'alerte RPS touche le Service des expositions en mars 2014 pour que le dossier avance enfin.

La BnF a donc mis 3 ans pour se conformer à la législation en matière de prévention des risques et en particulier concernant le port de charge (art. R231-67 et 68 du Code du travail). Pour la CGT, ce temps de réaction extrêmement long n'est pas acceptable et ne doit plus se reproduire.



► DON DU SANG À LA BNF... OUI MAIS PAS POUR TOUT LE MONDE

Alors que la BnF participe au « Challenge entreprises » organisé par l'Établissement français du sang, la CGT souhaite rappeler un fait trop souvent ignoré : l'interdiction faite aux homosexuels hommes de donner leur sang depuis 1983.

Contre l'avis de la charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne (art. 21) et contre deux avis du Défenseur des droits, qui rappellent que les restrictions du don doivent être appliquées en raison des pratiques à risques des donneurs éventuels et non en raison de l'orientation sexuelle seule, l'Établissement français du sang maintient des pratiques discriminatoires.

Des pays comme l'Italie, l'Espagne, le Portugal le Royaume-Uni, etc. ont levé cette interdiction et le 17 juillet 2014 l'avocat général de la Cour européenne de justice a conclu que l'homosexualité ne pouvait être en soi un motif d'exclusion.

→ Le don du sang est une nécessité pour tous et une exigence de santé publique. L'implication de la BnF dans cette démarche est louable, mais en tant que syndicat qui lutte contre toute forme de discrimination il est de notre responsabilité de dénoncer cette interdiction.

► UN HALL QUI FAIT MAL AUX AGENTS DE LA DDC ET DE L'ORB

Dans une note de la DDC concernant le hall on peut lire : « Bruit : problème majeur, forte gêne de communication avec les usagers, génère stress et fatigue... ».

Alors que la BnF a dépensé 600.000 euros pour un Labo des nouvelles technologies hall Est (finalement démonté au bout de 4 ans) aucun aménagement réellement efficace n'a été proposé aux agents postés aux caisses et à l'Accueil de la DDC ainsi qu'au Service de l'orientation des lecteurs de l'ORB.

Malgré de nombreuses alertes lancées par les agents (médecine de prévention, mots sur les Cahiers hygiène et sécurité, courriers adressés à la direction...), malgré les nombreuses interventions syndicales... Rien n'y fait. Les aménagements réclamés par tous, à savoir l'installation de parois vitrées protégeant les personnels du bruit, sont systématiquement refusés par la direction.

Aujourd'hui le DMT parle d'une « casquette » au-dessus des agents pour les protéger de l'effet de réverbération du bruit tout en annonçant que cette option sera difficilement compatible avec les écrans d'affichages installés, eux aussi, au-dessus de l'Accueil et de l'ORB, ou comment botter en touche !

► RICHELIEU... TROP CHAUD !

Avec un budget de 217.000 millions d'euros et 10 ans de travaux, comment peut-on se retrouver avec de tels niveaux de températures ?

- Les salles d'exposition : lorsqu'il fera quelques 30 degré à l'ombre, il est annoncé 26 à 27 degré dans les salles. Nous sommes donc très très loin des règles de conservation prévalant à la BnF.

- Les magasins Colbert (niveau 5, 6, 7, 8, 9) du département des Manuscrits : alors que les conditions thermiques exigées en magasin dans une bibliothèque patrimoniale sont de 18°, les écarts annoncés avec cette valeur sont de +4 degré en hiver et +6 en été (avec une hygrométrie allant de 40 à 50%).

→ Si les espaces concernés sont au final peu nombreux, ces niveaux de températures n'en sont pas moins problématiques.

VOS ÉLUS ET REPRÉSENTANTS CGT DANS LES INSTANCES BNF

► au Comité technique (l'organisation...)	► au CHSCT (les conditions de travail...)	► au Conseil scientifique (la bibliothèque)	► au Conseil d'administration (les orientations)	► à la CCPC (la carrière des contractuels)	► au COPIF (la formation des agents)
Ch. Unger C. Chicha-Castex Ch. Patureau C. Cottour	Ch. Unger G. Mesnage F. Ivanoff C. Mansuy	C. Chicha C. Cottour C. Formaglio (sup.) C. Gaspard (sup.)	Ch. Unger Ph. Mezzasalma C. Patureau (sup.) G. Mesnage (sup.)	F. Ivanoff N. Rosillo P.E. Dubois (sup.) E. Radenac (sup.)	E. Onezime C. Patureau (suppléante)

ENSEMBLE, PLUS FORTS ! SYNDIQUEZ-VOUS

► Permanence du lundi au vendredi à Tolbiac, local à côté de la médecine de prévention, niveau A2, bandeau Sud
► tel : 01 53 79 49 01, mail : cgt@bnf.fr

Toute l'actualité de la BnF et de la CGT ► www.cgtbnf.fr